

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



XI^e Volume. — N^o 19. — Juillet 1886.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à 3 heures, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1886

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Miéquet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Reusse, *conservateur du matériel*.
M. Jassemijn, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Vernois.
Vice-Présidents.....	Thirion, Brochon et Vinet.
Secrétaire-Général.....	Macret
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Cagny.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Drivière.
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Lozet.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Simon Compiègne. — Fossiez. — Bougeonnier. — Dupuis. — Guinand. — Salot. — Pecquet. — Palfroy. — Deslandes. — Bordier. — Ferraud. — Duronssoy.
La Chapelle-en-Serval : MM. E. Baudet. — Pichon.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Dubarle.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Rauscher. — Vice-Secrétaire : M. Dubray.
Trésorier : M. Huss.

VIENT DE PARAITRE

Chez PLON, NOURRIT et C^{ie}, éditeurs,
10, rue Garancière, à Paris.

TÊTE ROUSSE

PAR

PONTSEVREZ

Un beau volume des plus intéressants, in-18 jésus, 3 fr. 50.

(Envoi franco contre le prix en mandat-poste).

Du même Auteur :

LES ATTENTATS DE MODESTE

Roman dramatique et d'une haute portée morale que toute la presse a signalé comme une des œuvres les plus remarquables de ces derniers temps.

Un beau volume in-18 jésus, 3 fr. 50.

LA VIE MAUVAISE

POÉSIES

Couronnées par

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

JOUAUST, éditeur, Paris.

ON VA COMMENCER

SCÈNES ET SAYNÈTES

Interprétées par des Artistes du Théâtre Français, de l'Odéon, de Vaudeville et du Palais-Royal.

Un vol. in-18 jésus, 3 fr. 50.

TRESSE, éditeur, Paris.

Tous ces ouvrages se trouvent à la Librairie E. PAYEN,
Place de l'Hôtel-de-Ville, à Senlis.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

9286
4210

SHAS



0 000000 043786

PHYSIOLOGIE
ET
Culture du Blé

OU PRINCIPES A SUIVRE
POUR EN DIMINUER LE PRIX DE REVIENT

PAR
Eugène RISLER,

Directeur de l'Institut agronomique,
Membre de la Société nationale d'agriculture et du Conseil supérieur
de l'Instruction publique.

Ouvrage contenant 24 figures, 1 volume petit in-16, broché, 0,50 c.
(Librairie HACHETTE et Cie, 79, boulevard St-Germain, Paris).

M. Risler vient de rendre un vrai service à tous les agriculteurs en publiant à la librairie Hachette le petit volume que nous recevons, et que tous nos cultivateurs auront bientôt entre les mains, s'ils ont souci d'augmenter leurs revenus.

Tout le monde se plaint de ne pas vendre son blé ou de le vendre mal ; et, pour remédier à cet état de choses, on demande l'établissement d'un droit sur les blés étrangers pour relever les cours. M. Risler croit qu'on obtiendra un résultat plus sûr en diminuant le prix de revient du blé, c'est-à-dire en améliorant les procédés de culture pour faire produire davantage à la terre. Mais laissons la parole à l'auteur :

« Que nos blés soient protégés par des droits d'entrée plus ou moins fort sur leurs concurrents étrangers, que cette protection soit plus ou moins efficace (et, pour ma part, je doute qu'elle puisse faire monter le prix moyen sur nos marchés de plus de 1 à 2 francs par quintal, même avec un droit de 5 francs), il faudra, dans tous les cas, que nous arrivions à faire des blés dont le prix de revient ne dépasse pas le prix de vente.

« Le pouvons-nous ? — Oui.

« Je connais des fermes où le prix de revient du blé est de plus de 25 francs par quintal, mais j'en pourrais citer également, et j'en citerai, où ce prix de revient n'est que de 14 à 15 francs. Ces dernières ont-elles un privilège spécial sous le rapport du sol et du climat ? — Non, et, du reste, si elles avaient un tel privilège, le prix ou le loyer de leurs terres serait probablement d'autant plus considérable. Le blé y coûte moins cher parce que on y emploie des procédés de culture qui fournissent des récoltes plus abondantes avec des dépenses relativement plus modérées.

« Quels sont ces procédés ?

« Je vais essayer de les décrire aussi clairement que possible, et je serai heureux si ce petit livre peut contribuer à relever chez nos agriculteurs le courage abattu par les difficultés de la crise que nous traversons.

« La science des ingénieurs en abaissant le prix des transports, a facilité la concurrence que nous font les blés étrangers. La science des agronomes doit chercher à rétablir l'équilibre, en nous apprenant à produire à meilleur marché. »

L'auteur examine successivement toutes les questions qui peuvent influer sur le prix de revient du blé, ainsi qu'on pourra s'en convaincre en lisant les titres des principaux chapitres de cet excellent ouvrage :

Le climat. — Le sol et les engrais. — Propriétés physiques des terres et développement des racines. — Place dans les assolements et cultures préparatoires du blé. — Variétés de blé. — Choix et préparation des semences. — Quantité de semence à employer par hectare. — Époque des semences. — Profondeur des semis. — Semences à la volée ou en lignes. — Automne et hiver. — Soins à donner au blé au printemps. — Floraison du blé. — Maturation et moisson. — Battage et produit

En suivant les sages conseils que nous donne M. Risler, nous verrons bientôt nos greniers se remplir à bon compte, et nous n'aurons plus rien à redouter de la concurrence des blés étrangers.

**Société d'Horticulture
de l'arrondissement de Senlis.**

L'emploi de jardinier-professeur de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Senlis est vacant par la démission de M. Dubarle, titulaire actuel.

CONDITIONS :

Traitement annuel : 1,500 francs, plus le logement.

Le professeur est tenu de faire l'entretien du jardin de la Société ; il donne en outre 72 leçons par année, tant à Senlis que dans les communes de l'arrondissement qui lui sont désignées.

Adresser les demandes à M. Macret, secrétaire-général, à Senlis, avant le 15 septembre prochain.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 JUILLET 1886.

PRÉSIDENCE DE M. VERNOIS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est mis aux voix et adopté.

M. Mabile, jardinier à Fontaine-les-Corps-Nuds, signale l'irrégularité avec laquelle lui parvient le Bulletin ; il est reconnu que la cause provient d'une indication inexacte dans l'adresse et que les rectifications nécessaires seront faites.

M. Francru (Fabien), garçon-jardinier à Précy-sur-Oise, présenté à la dernière séance, est admis comme membre à demi-cotisation.

XI^e VOLUME. — N^o 49. — JUILLET 1886.

M. Thirion fait un rapport verbal sur la brochure de M. l'abbé Lefèvre, intitulée *le Verger* : les prescriptions contenues dans ce petit ouvrage sont excellentes, on les trouve, il est vrai, dans presque tous les ouvrages qui ont traité de cette nature, mais néanmoins elles sont présentées sous une forme succincte et attrayante. Le rapporteur regrette que l'auteur n'ait pas traité la question du choix des variétés et de la nature du terrain. C'est une lacune qu'explique le format de l'ouvrage, mais il pense que l'auteur voudra sans doute la combler ultérieurement dans une nouvelle publication.

M. Lozet est désigné pour remplir les fonctions de juré à l'exposition de Saint-Just-en-Chaussée.

Relativement au remplacement de M. Dubarle, il est décidé que l'emploi vacant sera annoncé dans le Bulletin et donné au concours. Le traitement annuel de 4.500 fr. est maintenu.

La parole est donnée à M. le Secrétaire-Général pour la lecture de la correspondance imprimée. Quelques articles ont fait l'objet d'observations de la part de plusieurs membres.

M. Dubarle dit que le savon noir dissous dans l'eau dans la proportion d'une livre pour 42 litres d'eau, remplit le même but que l'alun pour la destruction des chenilles.

M. Thirion confirme l'efficacité des capsules de sulfure de carbone pour la destruction des courtillières, recommandées par M. Alexandre de Barreau de Muratel.

Relativement aux précautions à prendre pour assurer la reprise des plantations, M. Denizot, de Chantilly, fait connaître qu'il a fait, avec un plein succès, la replantation de vieux poiriers. Voici comment il opère : l'année qui précède la plantation M. Denizot met à découvert les racines et à une certaine distance du tronc les raccourcit. Il se produit pendant l'année qui suit de nouvelles racines et un nouveau chevelu qu'il devient facile de conserver et qui assurent la reprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Restauration d'un arbre et substitution progressive d'espèces et variétés fruitières par la greffe perfectionnée Réfrognet. — Restaurer un arbre, substituer une espèce fruitière à une autre, ces opérations n'ont absolument rien de nouveau ; on s'y prend de différentes manières, et chacun opère à sa façon.

Il y a une vingtaine d'années, j'étais chargé de la conduite d'un espalier de poiriers d'une douzaine d'années de plantation : c'étaient des palmettes assez bien réussies, seulement un certain nombre laissaient beaucoup à désirer sous le rapport de la qualité du fruit, et c'est alors que, pour en changer les variétés, j'eus recours à la greffe. Plusieurs systèmes de greffage ont été mis en pratique, mais celui qui m'a donné le meilleur résultat est un système que j'ai perfectionné moi-même. Voici en quoi il consiste. Tous mes greffons avaient été coupés en février, et enterrés au pied d'un mur à l'exposition du Nord, comme cela se pratique habituellement ; sur la fin d'avril, quand les arbres ont été bien en sève, je me suis mis à l'œuvre.

Je commençai d'abord par supprimer l'étage inférieur de la palmette, et par faire à l'arbre, à 0,30 centimètres du sol, une coupe horizontale qui pouvait atteindre comme profondeur le tiers environ de l'épaisseur du tronc, et ensuite une autre coupe à dix ou douze centimètres plus haut, mais dirigée obliquement de haut en bas, jusqu'à ce qu'elle rencontre celle faite horizontalement, de manière que cette première opération faite, la coupe représente une petite entaille analogue à celles que font les bûcherons en abattant les arbres.

L'entaille faite, on choisit un greffon bien constitué, ayant de bons yeux bien saillants et surtout bien disposés pour le commencement d'une palmette, c'est-à-dire que l'œil du haut se trouve en avant et que ceux de la base soient placés de chaque côté; on pratique à sa base, du côté opposé à l'œil terminal, une entaille en bec de flûte très allongé. On entame jusqu'à moitié bois en faisant un petit talon, qui permet d'asseoir le greffon sur le sujet, et on termine la préparation en enlevant de chaque côté du biseau du greffon une petite bande d'écorce, de manière que le liber soit à découvert de chaque côté. Ceci fait, on présente le greffon à la place qu'il doit occuper, de manière que le talon du greffon porte juste sur l'entaille du sujet; on le tient solidement d'une main, et de l'autre, à l'aide du greffoir ou d'une serpette, on fait sur le sujet une coupe longitudinale de chaque côté du greffon et de la profondeur de l'écorce. On soulève cette lanière, on y introduit la greffe qui s'adapte parfaitement, et dont le liber se trouve en contact sur toute son étendue avec le liber du sujet. On replace la petite lanière sur la greffe, on ligature, on couvre toutes les plaies avec du mastic à greffer, et l'opération est terminée.

Dans le courant de l'année, il faut veiller avec soin au développement des trois bourgeons, et surtout les accoler chacun à un tuteur: ceux-ci seront placés un peu en avant de l'arbre pour que les rameaux qui se développeront sur le greffon y soient palissés plus librement, de sorte qu'à la fin de l'année l'ensemble de la greffe ait l'aspect d'une palmette d'un an de formation.

A partir de là, on n'a plus qu'à continuer la formation de l'arbre. Au fur et à mesure qu'on obtient les étages du nouveau, on supprime ceux de l'ancien, et on peut faire l'ablation totale de l'arbre à supprimer quand le jeune est à moitié ou aux trois quarts formé, ce qui permet à la récolte de ne pas être interrompue, attendu que quand l'un disparaît, l'autre est en état de produire.

J'ai fait aussi cette greffe plusieurs fois en pêchers sur amandiers et sur des sujets dont la greffe en écusson avait manqué, et elle m'a donné de très bons résultats; de sorte que je n'hésite pas à la recommander pour tous les arbres fruitiers.

P. RÉFROGNET, arboriculteur.

*
* *

Les Orchidées de serre froide, par M. P. ZEILLER. — Le sujet de cette note peut paraître au premier abord un peu étranger à l'objet des travaux de notre Société. Cependant, comme celle-ci s'attache à vulgariser aussi bien les plantes d'ornement que les végétaux utiles, il m'a semblé que l'acclimatation de nos serres de cette belle famille des Orchidées ne devait pas être pour elle une question indifférente. Le Jardin d'acclimatation en juge bien ainsi, car en hiver et au printemps sa magnifique serre s'embellit de la floraison de quelques espèces, les plus répandues, et montre au public ce qu'elles valent pour la décoration des appartements.

Les Orchidées ne sont plus, comme le répètent à l'envi les journaux en rendant compte des expositions d'horticulture, « l'apanage des princes de la finance ». Cela n'est plus vrai même des Orchidées de serre chaude, qui demandent cependant des locaux et des soins assez dispendieux. Mais celles de serre froide, importées chaque année en quantités considérables d'Asie et des deux Amériques, multipliées en Europe par la culture, ne demandent ni soins extraordinaires ni locaux spéciaux, et sont tombées à des prix qui les mettent à la portée de toutes les bourses.

Sans doute ce sera toujours un grand luxe d'avoir une *serre d'Orchidées*; mais tout le monde peut, et tout le monde devrait avoir des Orchidées dans sa serre, ce qui n'est pas la même chose. La plus modeste serre, destinée à rentrer les Géraniums, les Fuchsias, les Bégonias qui ornent nos jardins en été, peut

donner l'hospitalité à nombre d'espèces d'Orchidées, aussi variées que belles. En Belgique, en Angleterre, il n'y a pas une serre sans quelques Orchidées; les Anglais en ont jusque dans leurs serres à Vigne. En France, jusqu'à présent, on a bien peu mis à profit cette nouvelle ressource pour parer nos serres, ressource d'autant plus précieuse que les paniers ou les terrines suspendues où on cultive ces filles de l'air n'enlèvent presque pas de place aux anciennes habitantes. On ignore aussi que cette singulière famille, qui déroge en apparence à toutes les lois de la végétation, y déroge surtout par l'étonnante durée de ses fleurs; les espèces dont la fleur ne dure qu'un mois ont une floraison relativement courte; la moyenne est de six semaines à deux mois; l'*Epidendrum vitellinum* garde ses fleurs fraîches pendant trois mois; j'ai eu des fleurs de *Lycaste Skinneri* ouvertes le 5 janvier et fanées seulement le 25 avril, après 410 jours de durée; celles des *Cypripedium longifolium*, *Ræzli*, *Sedani*, etc., durent 120, 150 et jusqu'à 190 jours.

Certaines espèces fleurissent plusieurs fois dans l'année, et la fanaison des fleurs est le signal du développement de fleurs nouvelles; ainsi du *Maxillaria grandiflora*, qui a embaumé ma serre pendant cinq mois du parfum de ses admirables fleurs blanches; ainsi du *Lycaste Skinneri*, qui m'a donné cette année trois floraisons successives, de deux à trois mois chacune; ainsi de l'*Odontoglossum Rossi majus*, qui est resté en fleurs chez moi 260 jours dans un an.

J'ajoute que les Orchidées fleuries ne souffrent aucunement de passer dans un salon tout le temps de leur floraison. Il m'arrive souvent d'y conserver pendant deux mois la même plante en fleurs, au point de faire croire à certaines personnes que je me livre à la culture des plantes en papier. Elles deviennent, à ce titre, les plus brillantes de nos plantes d'appartement, et rien n'égale, comme milieu de table, une corbeille d'Orchidées fleuries.

Enfin, les différentes espèces de cette famille fleurissent à

des saisons différentes; avec un petit nombre d'espèces choisies convenablement, on aura des fleurs toute l'année, et spécialement tout l'hiver: en novembre, décembre et janvier, le *Cypripedium insigne*, le *Lycaste Skinneri*, le *Sophranitis grandiflora*, le *Dendrobium nobile*, les *Masdevallia Tovarrens* et *triangularis*; en février, mars et avril, le *Cælogine cristata*, l'*Ada aurantiaca*, le *Dendrobium japonicum*, les *Masdevallia Estradae* et *Lindeni*, le *Cattleya citrina*; en mai, juin et juillet, les *Cypripedium barbatum* et *villosum*, les *Odontoglossum Alexandre* et *Pescatorei*, les *Masdevallia amabilis* et *Veitchiana*, l'*Oncidium cucullatum*, l'*Epidendrum vitellinum*; en août, septembre et octobre, les *Maxillaria grandiflora*, les *Oncidium crispum* et *concolor*, les *Stanhopea*, l'*Odontoglossum grande*, le *Lælia anceps*, etc.

Qu'on lise à ce sujet le beau livre de M. le comte de Puydt; *les Orchidées, histoire iconographique* (1); il est admirablement fait pour donner une idée générale des Orchidées et en propager le goût, et ses magnifiques illustrations permettent au lecteur de faire déjà un choix dans les genres qu'il veut cultiver.

Mais il existe un autre ouvrage, plus modeste d'apparence, qui est indispensable à qui veut commencer à cultiver cette famille: c'est le *Traité théorique et pratique de la culture des Orchidées*, par M. le comte Fr. du Buysson (2); il donne la description détaillée de plus de mille espèces d'Orchidées exotiques, le mode de culture, le compost, la température qui conviennent à chacun. C'est le guide le plus complet et le plus précieux; avec lui, aucune difficulté, aucune incertitude n'est possible.

Dans ce nombre de mille espèces environ qui sont aujourd'hui au commerce, il y en a près de deux cents pour la serre froide, appartenant à trente-trois genres différents:

(1) Chez Rothschild, rue des Saints-Pères, 13. Paris. Prix: 35 fr.

(2) Librairie centrale d'agriculture, rue des Ecoles, 62, Paris. Prix: 6 francs.

2 Acineta,	36 Masdevallia (tout le genre),
1 Acropera,	6 Maxillaria (id.)
1 Ada,	2 Mesospinidium (id.)
1 Aërides,	1 Miltonia,
1 Angraecum,	1 Nanodes,
4 Anguloa,	40 à 45 Odontoglossum (tout le genre),
3 Arpophyllum,	20 Oncidium,
1 Cattleya,	2 Pitumna,
2 Cælogine,	1 Pleione,
4 Cymbidium,	3 Restrepia,
10 Cypripedium,	1 Sobralia,
3 ou 4 Dendrobium,	2 Sophronitis,
1 Disa,	4 à 5 Stanhopea,
5 ou 6 Epidendrum,	2 Thunia,
1 Helcia,	1 Trichopilia,
8 Lælia,	2 Zygopetalum.
8 Lycaste (tout le genre),	

Un bon nombre de ces espèces se vendent de 5 à 6 francs ; toutes les autres, 8, 10, 12, ou rarement 15 francs ; ce sont donc, comme je l'ai dit, des plantes à bon marché. A cet égard, du reste, le plus simple est de renvoyer les amateurs aux catalogues des grandes maisons qui cultivent les Orchidées, MM. Thibaut et Kételeer, à Sceaux ; Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil ; Van Houtte, Aug. Van Geert et la Compagnie continentale d'horticulture, à Gand.

La seule difficulté, pour celui qui veut commencer cette culture, réside dans le choix des espèces ; toutes ne sont pas également belles, également faciles ; toutes ne sont pas régulières dans leur floraison. Celles que l'expérience m'a fait regarder comme les meilleures à ces divers égards sont en première ligne (pour n'en nommer que dix) :

Le *Lycaste Skinneri*.

Le *Maxillaria grandiflora*.

Les *Cypripedium barbatum*, *insigne* et *villosum*.

Le *Cælogine cristata*.

Les *Odontoglossum Alexandræ* et *Rossi majus*.

Les *Masdevallia Tovarensis* et *amabilis*.

Tous les horticulteurs se font d'ailleurs un devoir d'indi-

quer eux-mêmes quelles sont les espèces qui conviennent le mieux au genre de serre et à la température dont on dispose.

Je m'estimerais heureux si la lecture de cette note engageait quelques-uns de nos confrères à essayer cette culture, aussi intéressante qu'originale, aussi brillante que peu répandue. Les plantes sont plus reconnaissantes que les hommes, et les Orchidées, entre toutes, récompensent bien largement des quelques soins dont elles sont l'objet.

*
* *

Plantations d'arbres fruitiers à cidre sur les routes du département de Seine-et-Marne. — Dans une des dernières séances de la Société d'horticulture de Coulommiers, l'Assemblée a émis le vœu du remplacement des arbres forestiers sur toutes nos routes nationales, départementales et même sur les chemins vicinaux, par des arbres fruitiers à cidre et même à couteau, dans tous les endroits possible et partout où le terrain permettra cette culture spéciale et avantageuse.

Ce projet de plantation d'arbres fruitiers à hautes tiges aura certainement des résultats sérieux, car les arbres fruitiers arrivés à l'époque à laquelle ils se mettent à fruits, sont d'un produit bien supérieur aux arbres forestiers, ceux qui sont déjà plantés dans certaines variétés de choix, dans l'arrondissement de Meaux, sous le climat de Seine-et-Marne, peuvent rapporter au moins, en moyenne, de 3 à 5 francs par pied d'arbre chaque année.

Si on établit une comparaison entre les arbres forestiers et les arbres fruitiers, on peut conclure que le peuplier suisse de bonne venue, par exemple, arrivé à l'âge de 30 ans, peut avoir une valeur moyenne de 30 francs, tandis que le poirier ou le pommier à cidre, en calculant son revenu annuel à 4 francs, déduction faite des dix premières années de la plantation, produit pendant le même laps de temps 80 francs, soit 50 francs de plus que le peuplier, ce qui donne, au bout

de 60 ans, 60 francs pour la plantation forestière et *deux cents* francs pour la plantation d'arbres fruitiers.

Peut-être objectera-t-on que les frais d'entretien des arbres fruitiers sont assez élevés, il n'en est rien. Une fois l'arbre fruitier planté et assujéti, il ne demande que quelques binages, tandis que les arbres forestiers ont souvent besoin d'être élagués et le produit des branches retirées ne couvre pas, le plus souvent, les frais de ce travail nécessaire.

L'arbre fruitier doit donc avoir la préférence, car il donne en outre l'intérêt du bénéfice annuel de sa récolte, de plus, ils ont une racine pivotante et une ramure peu élevée. Pour ces raisons majeures, ils ne portent aucun préjudice aux champs voisins, tandis que les arbres forestiers, arrivés à une certaine hauteur, causent, par leur ombrage et leurs racines traçantes, de très grands dommages aux récoltes de nos cultivateurs, en même temps qu'ils entretiennent une humidité trop prolongée sur nos routes qui en ressentent les plus tristes effets.

Mais, dira-t-on, la garde des fruits sur les arbres des routes sera peut-être difficile! Cet argument n'aura aucune valeur, si on plante des arbres fruitiers à cidre dont les fruits sont à goût âcre, qui ne sont mangeables ni pour les maraudeurs ni pour les bestiaux qui suivent les routes.

Il est bien certain qu'il y aura un grand avantage pour l'agriculture et pour la consommation, de planter, à la place des arbres forestiers, des arbres fruitiers à cidres partout où les routes ou les chemins auront une largeur suffisante; partout où on ne pourra pas planter de pommiers à cidre à cause de la ramure presque horizontale de certaines variétés, on fera une plantation de poiriers à cidre, qui ont une végétation plus verticale et qui supportent, sans nuire aucunement à leur végétation et à leur produit, le retranchement de quelques branches qui pourraient gêner.

Nous avons appris avec plaisir que M. Camille Bernardin, conseiller général et secrétaire général de notre Société, a

fait un rapport dans ce sens au Conseil général dans sa dernière session, et que de nouveaux essais de plantations d'arbres fruitiers vont être faites cette année, sur la route nationale n° 3, de Meaux à La Ferté-sous-Jouarre, où les accotements sont très larges et sur la route nationale n° 49 à la sortie de Brie-Comte-Robert, où il n'existe encore aucune plantation et où les accotements ont une largeur suffisante, et enfin on plante des arbres fruitiers sur la route départementale n° 46, à la sortie de Chevry-Cossigny.

Dans l'intérêt de notre agriculture, de notre horticulture et de l'alimentation générale, j'ai l'honneur de proposer à la Société de demander que ces plantations si utiles et avantageuses soient généralisées, autant que possible, sur toutes les voies de communications du département, et de décider que cette notice soit insérée au bulletin de la Société d'horticulture de Coulommiers, qui serait adressé à toutes les Sociétés d'agriculture et d'horticulture de Seine-et-Marne, qui certes donneront un avis favorable à ce projet qui a besoin d'être appuyé et patronné par nos associations agricoles et horticoles, afin qu'il puisse recevoir une exécution plus immédiate et plus prompte. En agissant ainsi, nous nous associerons à la Société des agriculteurs de France qui, dans sa dernière session, a présenté les observations suivantes sur cette importante question :

SOCIÉTÉ DES AGRICULTEURS DE FRANCE. — *Session 1885.*

« M. le baron de Benoist fait remarquer qu'en Allemagne et dans tous les terrains français annexés, on a remplacé partout les essences forestières par des essences fruitières, et que pareille mesure pourrait être prise par les Conseils généraux sur nos chemins vicinaux, le tout bien entendu, en adoptant aux nécessités locales, en opérant judicieusement le choix des espèces de fruits et des variétés, les espacements, le choix des arbres à branches verticales, etc.

• Quand à la récolte des fruits, il y a divers moyens de

l'effectuer et d'en recueillir le produit, soit en la vendant sur pied, en bloc ou en partie à des acheteurs qui seraient intéressés à surveiller les arbres. D'ailleurs, ces récoltes étant sur les routes ou à grande proximité, sont-elles pour cela plus exposées à être ravagées? C'est une question à juger; mais ce qui est certain, c'est que sur la grande masse des produits similaires, la moyenne des dégâts ou dilapidation devient peu sensible et il s'agit de millions dans les pays où ces plantations en bordure sont pratiquées en grand. »

(*Bulletin de la Société d'Horticulture de Coulommiers*)

*
**

Protection des Groseillers contre les chenilles. — « Dans de l'eau bouillante, on fait dissoudre de l'alun; cette dissolution est ensuite étendue d'une quantité d'eau froide suffisante pour que le liquide produise un effet utile, ce que l'expérience apprend facilement. En bassinant, au moyen de ce mélange, les arbustes attaqués, les chenilles disparaîtront immédiatement. Le même procédé est également efficace, paraît-il contre les pucerons et nombre d'autres insectes. »

Cette recette est empruntée au *Gardeners' Chronicle*, et nous la reproduisons d'autant plus volontiers que les ravages des chenilles sur les Groseillers à grappe et à maquereau sont parfois considérables, ne laissant souvent pas une feuille aux arbustes attaqués.

L. V.

(*Journal de vulgarisation de l'horticulture*).

A VENDRE à l'amiable, **une Tente** de 30 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, susceptible d'être utilisée pour Expositions d'horticulture, Bals, Fêtes, Distributions de prix, etc.

S'adresser à M. le Président de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Senlis.

ENGRAIS G. SERPIN

INSECTICIDE UNIVERSEL

à base de goudron, breveté s. g. d. g.

A PARIS, 24, rue des Halles.

Récompensé par l'Académie Nationale : Paris 1884.
Grand Diplôme d'Honneur, Médaille d'Or : Paris 1883.
Reçu en souvenir de reconnaissance une grande médaille de vermeil avec diplôme, offerte le 17 août 1884,
par MM. les Agriculteurs des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en témoignage de leur satisfaction pour les résultats obtenus sur leurs récoltes par l'emploi des Engrais G. SERPIN.

Les ENGRAIS G. SERPIN, Insecticide universel, à base de goudron, breveté s. g. d. g., sont les seuls produits en France, ayant obtenu les plus hautes récompenses accordées à ce genre de fabrication.

Une notice explicative est adressée franco aux personnes qui en font la demande.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DESTRUCTION DE TOUS LES INSECTES NUISIBLES

à toutes les cultures.

ENGRAIS G. SERPIN

Insecticide complet pour toutes cultures (*dosage garanti*).

FERTILISANT G. SERPIN

Insecticide spécial pour vignes et horticulture.

INSECTICIDE PUR G. SERPIN

Pouvant se mêler à tous les engrais.

CHEVAUX

MARCHAND DE MEUBLES

RUE DE L'APPORT-AU-PAIN

à Senlis (Oise).

BILLARDS

NEUFS

ET D'OCCASION



VENTE

DE

MACHINES A COUDRE

Vente et Location de Pianos.

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

LEFÈVRE

SERRURIER-CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

A VENDRE

EN UN OU PLUSIEURS LOIS

UN GRAND JARDIN

SITUÉ A SENLIS

Traversé par un cours d'eau de source, garni d'espaliers et d'arbres à fruits en plein rapport, avec potager, et orné de bosquets, charmilles, gazons, etc.; ce Jardin tient à la route Nationale, à la vieille rue de Paris, à la place Saint Martin et à la rue de la Bretonnerie.

Cette situation en bordure de trois rues et d'une place, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville, le rend très propre à la construction d'une ou de plusieurs maisons d'un produit assuré.

Grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser à M. FOUCART, propriétaire, ou à M^e MOREL, notaire à Senlis.

N. ANTOINE ET FILS

PREMIÈRES RÉCOMPENSES
A TOUTES LES EXPOSITIONS

ENCRE COMMUNICATIVE

VIOLET NOIR

la seule donnant des copies parfaites plusieurs mois après l'écriture.

ENCRE MODERNE

NOIR FINE INALTÉRABLE

très noire en écrivant et résistant à l'usage du papier buvard.

ENCRE BLEU-NOIR --- ENCRE ÉCARLATE

En vente chez E. PAYEN, Imprimeur-Libraire, place de l'Hotel-de-Ville, à Senlis.



Leçons d'Horticulture.

AOUT 1886.

Greffes en fente des Pruniers et Cerisiers. — Pincement.

Creil :	Jeudi 5, à 10 heures du matin, chez M. Gallé.
Précy :	Jeudi 5, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Versigny :	Dimanche 8, à 10 heures du matin, chez M. Lemaire.
Nanteuil :	Dimanche 8, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Vineuil :	Jeudi 12, à 9 heures du matin, chez M. Dupré.
Apremont :	Jeudi 12, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Gallé.
Pontarmé :	Dimanche 15, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
La Chapelle :	Dimanche 15, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Brasseuse :	Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Clairin.
Fleurines :	Dimanche 22, à 10 heures du matin, chez M. Demichy.
Pont-Ste-Maxence :	Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Ermenonville :	Jeudi 26, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard.
Plessis-Belleville :	Jeudi 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Senlis :	Dimanche 29 août, à 1 heure, au jardin de la Société.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois 2 fr. 50 || 6 fois de suite. . . 10 »»
3 fois de suite. . . 6 »» || 12 fois de suite. . . 18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

TREIZIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots
de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre,**

ET

**D'INSTRUMENTS NOUVEAUX OU PERFECTIONNÉS
UTILÉS A L'HORTICULTURE**

QUI AURA LIEU A SENLIS

DANS LE JARDIN D'EXPÉRIENCES DE LA SOCIÉTÉ
les 11, 12, 13 et 14 Septembre 1886.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

ART. 7. — Les personnes qui voudront concourir devront en faire la déclaration écrite à M. NOCHÉ, rue Rougemaille, à Senlis, au plus tard le 15 août, en indiquant la nature, le nombre et les dimensions des objets qu'elles devront exposer, et l'*emplacement exact* qui leur sera nécessaire. — Elles joindront à leur demande la liste complète et détaillée des produits avec lesquels elles voudront concourir.